

**COMITE DE DEFENSE ET DE MODERNISATION
DE L'HÔPITAL DE NANTERRE**

REUNION DU 10 OCTOBRE 2012

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

1. point sur le CASH depuis le conseil d'administration du 11 juillet dernier
2. point sur la situation de la clinique de la Défense à Nanterre
3. quelles actions à mener collectivement les prochaines semaines ?

Jacqueline Fraysse a ouvert la réunion en excusant l'absence de Marie Pezé, présidente du comité, et actuellement en déplacement à l'étranger.

*Le CA du
CASH
du 11 juillet*

S'agissant du dernier conseil d'administration du CASH qui s'est tenu le 11 juillet dernier, Jacqueline Fraysse, membre du Conseil d'administration, regrette que les membres du conseil ne disposent toujours pas à ce jour du compte-rendu de la séance. Elle a toutefois indiqué que lors de ce conseil d'administration, Bernard Boucault, le Préfet de police de Paris nouvellement nommé, s'était montré à l'écoute de tous et ouvert à la discussion.

*Présidence de
la CME*

Jacques Hassin, médecin au CASH et membre du Conseil d'administration, a ajouté que le Préfet de police avait même rectifié Mme Abalain, directrice de Louis Mourier et responsable du projet médical dans le cadre de la coopération Max Fourestier / Louis Mourier, pour lui indiquer que rien n'était acté et qu'il était toujours en attente de propositions équilibrées pour l'hôpital de Nanterre.

Jacques Hassin a également fait part de son désarroi : il a en effet le sentiment que l'ARS cherche à faire valider un plan qui n'a guère évolué depuis bientôt deux ans. Ce plan comprend des activités qui, certes, répondent à un réel besoin de santé publique (filrière gériatrique, soins de suite, consultation Alzheimer etc), mais qui ne peuvent se substituer à l'activité médico-chirurgicale d'un hôpital.

Jacques Hassin a ensuite expliqué qu'un nouveau président venait d'être nommé, non sans difficultés, à la tête de la Commission médicale d'établissement (CME). En effet, Mme Gaillard a quitté ses fonctions en juin dernier et Mme Sequert a assuré l'intérim jusqu'en septembre. Deux candidats, Mme Sequert et M. Rosenbaum, aux positions divergentes sur l'avenir du CASH, se sont présentés pour la présidence. C'est M. Rosenbaum qui a été élu avec trois voix d'avance, et M. Triantafyllou a été élu vice-président. Toutefois, la direction du CASH conteste ce résultat. Des pressions importantes ont été exercées sur Mrs. Rosenbaum et Triantafyllou pour qu'ils démissionnent au profit de Mme Sequert et de M. Foulon, mais ils ont refusé.

M. Rosenbaum soutient l'idée d'une large concertation et considère que le protocole d'accord sur l'hôpital n'est pas figé.

Enfin, Jacques Hassin rappelle que les dépenses de l'hôpital de Nanterre sont dévolues à 60% aux frais du personnel et à 40% aux frais de structure, quand tous les hôpitaux de France dévient 75% de leurs dépenses aux frais de personnel et seulement 25% aux frais de structure. Par conséquent, ce n'est pas un projet médical, quel qu'il soit, qui résoudra les difficultés du CASH ; seul un projet global répondra durablement aux difficultés de

fond de cet établissement.

**La cellule de
mobilité**

Les représentants du personnel ont informé le comité que la directrice du CASH, Madame De La Lance, avait convoqué l'intersyndicale le 20 septembre dernier pour leur présenter un « plan d'accompagnement au changement » qui consistera en la mise en place d'une cellule de mobilité, composée de 2 personnes à temps plein présentes pendant un an dans l'hôpital. Cette cellule aura pour but d'identifier les emplois à supprimer, à muter ou à transformer, et d'accompagner les salariés concernés.

Lors de cette entrevue, Mme De La Lance a insisté sur le fait que les banques ne soutenaient plus le CASH, et que la réorganisation des fonctions support pour économiser des moyens et des emplois était nécessaire pour éviter la faillite de l'établissement.

Le service documentation a d'ores et déjà été fermé ; aucun départ à la retraite ne sera remplacé pour l'encadrement soignant. La cellule de mobilité ne concerne que les titulaires et les salariés en CDI ; les vacataires, les intérimaires et les CDD sont des variables d'ajustement dont les contrats, pour la plupart, ne seront sans doute pas renouvelés.

Ainsi, du point de vue de l'intersyndicale, il s'agit bien d'un plan social déguisé et indépendant du projet médical qui sera présenté en décembre.

La direction du CASH a souhaité faire valider la mise en place de cette cellule de mobilité en convoquant un CTE et un CHSCT le 19 octobre, mais les représentants du personnel l'ont déboutée en raison du non respect des délais légaux.

L'intersyndicale a également convoqué dans la foulée une assemblée générale qui a réuni une centaine de personnes, et qui a permis une certaine prise de conscience de l'urgence.

L'intersyndicale se réunira à nouveau en assemblée générale le 11 octobre pour discuter des modalités d'un CTE et d'un CHSCT.

La direction de l'hôpital organise, quant à elle, une assemblée générale des personnels le 16 octobre à 15h00.

Des membres de l'intersyndicale réclament davantage d'actions visibles et massives.

**La commission
sociale du
CASH**

Jacques Hassin précise que les réunions ont également tout leur intérêt pour s'informer les uns les autres et pour informer plus largement la population.

Par ailleurs, il explique au comité que la commission sociale du CASH se réunira mercredi prochain et qu'une motion affirmant que le secteur médico-social ne peut fonctionner sans hôpital sera votée. Il précise que le secteur médico-social n'est pas financé par l'Agence régionale de santé (ARS), et qu'il ne pourra pas intégrer un Groupement de coopération sanitaire (GCS) ainsi que cela est projeté par l'ARS. Enfin, l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP), contrainte de supprimer 4 000 emplois, ne pourra jamais accueillir les personnels du CASH.

**Rencontre
ville/CASH**

Le Maire de Nanterre, a ensuite pris la parole pour indiquer qu'il avait reçu, à sa demande, Mme De La Lance, en présence de Jacqueline Fraysse et de Fatna Chouaikh, maire adjointe déléguée à la santé. Alors qu'elle venait présenter aux élus la création d'un comité stratégique, elle a confirmé la mise en place d'un projet médical au 1^{er} janvier. Elle a reconnu que ce projet réduisait considérablement l'activité médico-chirurgicale du

CASH, et a annoncé l'arrivée de l'Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI), des filières de soins de suite et de gériatrie, de patients autistes etc. Les élus lui ont fait savoir que ce projet représentait un pas décisif vers la fermeture du CASH et lui ont rappelé l'histoire singulière et douloureuse de cet établissement unique en France. Les élus ont insisté auprès de la directrice du CASH pour qu'à la place du projet décidé par l'ARS soit étudiée une alternative poursuivant les efforts de modernisation et d'humanisation du CASH.

C'est dans ce contexte que les élus ont tout de suite rédigé un courrier à l'attention du préfet de police de Paris, un autre au maire de Paris (la ville de Paris étant propriétaire des terrains du CASH et largement représentée au conseil d'administration) et un autre à la ministre de la santé, Marisol Touraine.

A ce jour, les élus ont obtenu deux rendez-vous : l'un le 6 novembre avec le directeur de l'ARS, Claude Evin ; l'autre, le 21 novembre, avec le préfet de police de Paris.

D'ici là, les élus considèrent que des actions d'envergure et de mobilisation doivent avoir lieu.

La clinique de la Défense

Le Maire a également ajouté quelques mots sur la situation de la clinique de la Défense. La directrice de pôle de la Générale de santé, gestionnaire de la clinique, et les médecins membres de la CME, ont, à leur demande, rencontré le Maire le 24 septembre. Avec l'accord de l'ARS, la Générale de santé a fait le choix de transférer la chirurgie de la clinique de la défense vers les Martinets à Rueil. La clinique de la Défense aura pour mission de développer l'accueil en soins de suite et de réanimation, notamment pour les malades du cancer, et l'accueil en gériatrie. Les médecins sont absolument opposés à ce projet et dénoncent une opération foncière camouflée. Il semble en effet que la générale de santé vise un regroupement à terme au Val d'or à Saint-Cloud. La maternité de Rueil va fermer ses portes.

Le Maire a conclu ses propos en constatant que lors des dernières distributions de tracts sur les marchés du parc et du centre, près d'une personne sur deux était totalement ignorante de ce qui se passe et des menaces qui pèsent sur l'hôpital. Il a également noté que la double annonce portant sur le CASH et la clinique de la défense, avait un effet choc sur la population.

Le Maire se prononce en faveur d'une grande manifestation à condition que le comité n'agisse pas seul mais en faisant appel à toutes les forces politiques, syndicales et associatives.

Il appuie également l'idée d'une nouvelle délégation au ministère de la santé.

La discussion

Sofiène Gherbaoui, usager, pense que le Préfet de police de Paris est mal informé par l'ARS et que Claude Evin a fait de l'avenir du CASH une affaire personnelle car il n'a pas apprécié être rappelé à l'ordre par le ministère de la santé après notre rendez-vous du 7 février dernier.

Par ailleurs, il a entendu la ministre de la santé annoncer à la radio qu'il n'y aurait plus aucune fermeture de pôle médical.

Il propose de poser une banderole supplémentaire dans la ville en y indiquant les menaces pesant sur l'emploi.

Un usager note qu'il sera impossible d'installer l'IFSI sur le site du CASH s'il n'y a plus de service de soins aigus et de personnel pour former les élèves infirmiers.

Jacques Hassin reprend la parole pour rappeler à tous que la Maison de Nanterre et le CASH ont vécu sur deux générations ce que l'Hôtel Dieu a vécu depuis le Moyen-Âge. En ce sens, il considère que le Maire a parfaitement traduit l'amertume de l'inachèvement. Il informe également le comité qu'il a demandé à la ministre de la santé de venir lui remettre au CASH la légion d'honneur qui lui a été récemment attribuée.

Fatna Chouaikh, adjointe au Maire déléguée à la santé, rejoignant le constat du Maire, dit son sentiment que le comité n'est pas assez audible dans la ville. Elle insiste sur le fait que l'hôpital doit devenir l'objet d'un combat municipal et que pour ce faire, toutes les positions, quelles qu'elles soient, doivent être exprimées, que la municipalité doit apparaître dans sa pluralité mais ne pas céder le pas au silence.

Nadine Garcia, conseillère générale et membre du conseil d'administration du CASH, considère également que la cellule de mobilité est un plan social déguisé et insiste sur l'urgence à agir. Elle soutient pleinement l'idée d'une délégation au Ministère de la santé.

Rosy Stanislas, conseillère municipale en charge de l'animation du quartier du Petit Nanterre, souhaite une forte mobilisation mais avec un point d'ancrage au Petit Nanterre, et plus encore au CASH trop méconnu par les médias. Le prochain conseil de quartier aura lieu le 5 décembre à 19h00 et aura la situation du CASH pour premier point à l'ordre du jour.

Marc Vignau, maire adjoint délégué à l'aménagement et à l'urbanisme, propose d'organiser des opérations médiatiques telles qu'une simulation de la fermeture des urgences de nuit.

Daniel Lependu, usager, tient à rappeler le travail conséquent qui a été porté par le comité. Il insiste pour que les pétitionnaires soient mieux informés des manifestations du comité. Il propose de manifester dans différents quartiers de la ville pour sensibiliser davantage de personnes ; il s'est ainsi aperçu que les habitants des tours Aillaud méconnaissaient les difficultés du CASH. Il regrette que le comité n'ait pas su attirer des personnalités du monde artistique, sportif, politique ou médical. Il plaide pour que le comité se dote d'un matériel de communication spécifique sur l'emploi.

Laaredj Benyoub, usager, signale qu'en moins de deux heures il a réussi à récolter 130 signatures sur les marchés le week-end dernier. Il propose une radicalisation du mouvement, sans violence (blocage de l'A86 par exemple), et tout en travaillant à un projet alternatif.

Le Maire salue le travail fourni par le comité et précise qu'il ne faut pas simplifier, mais prendre le temps d'expliquer très clairement aux habitants les enjeux pour le CASH. En effet, la principale difficulté réside dans le fait que l'ARS n'a jamais déclaré qu'elle fermerait l'hôpital ; aussi faut-il démontrer aux habitants que le projet de coopération tel qu'il est construit par l'ARS conduira à une fermeture du CASH.

Le Maire insiste pour que deux arguments soient toujours avancés ensemble :

- ne pas accepter la disparition de l'hôpital
- ne pas accepter que l'on arrête le projet d'humanisation et de modernisation engagé

depuis 30 ans

Le maire approuve l'idée de mobilisation évoquée par Marc Vignau.

Il propose également que soit constitué un recueil de textes des syndicats, des médecins, des élus, des usagers, et qui reprend toutes les phases de la mobilisation afin d'informer la population et d'obtenir le parrainage de personnalités.

**Actions de
mobilisation
Evoquées par
les participants**

- Assemblée générale du personnel le 16 octobre à 15h00 au CASH
- Pose d'une banderole supplémentaire dans la ville
- Manifestation dans la ville
- Actions médiatiques
- Sensibilisation dans les quartiers à l'aide d'un véhicule surmonté d'un porte-voix
- Ouverture d'un compte facebook
- conseil de quartier du Petit Nanterre le 5 décembre
- retourner au Ministère de la santé

Il est convenu que pour mettre en œuvre tout ou partie de ces propositions d'actions, un **groupe de travail restreint**, issu du comité, va se réunir.

Daniel Lependu, Sofien Gherbaoui, Laaredj Benyoub, Marc Guérin et Jacques Hassin se déclarent prêts à participer à ce groupe. L'intersyndicale désignera plus tard un ou des représentants.

Le premier travail de ce groupe sera de rédiger un texte court visant à convaincre les partis politiques, les représentations syndicales et les associations de participer à une grande manifestation à Nanterre.